

L'actualité en bref

L'arrêté du fermage est paru dans le Gers

La préfecture du Gers a pris un arrêté en date du 21 septembre 2022, pour mettre en place l'indice national des fermages 2022-2023.

Il est à retrouver sur notre site internet : [www.gers.chambre-agriculture.fr /gérer son exploitation/juridique et foncier](http://www.gers.chambre-agriculture.fr/gérer_son_exploitation/juridique_et_foncier).